

## Gestion des taxes à la consommation : organismes de services publics

### Le service

Mallette accompagne les gestionnaires des organismes de services publics dans la gestion quotidienne et le traitement des taxes à la consommation. Bien que ces organismes ne soient pas soumis aux obligations relatives à l'impôt sur le revenu, ils sont assujettis aux obligations qui découlent des lois relatives aux taxes à la consommation, notamment la TPS et la TVQ. Pour ce faire, Mallette propose la démarche suivante :

- Procéder à une révision des taxes à l'aide d'un questionnaire qui cible les diverses composantes du régime des taxes à la consommation
- Identifier les particularités applicables à votre organisation et les activités concernées
- Vérifier la conformité du système comptable en place
- Informer le personnel responsable du traitement des opérations liées aux taxes à la consommation
- Maximiser les remboursements permis par la loi
- Informer votre organisation sur les modifications apportées aux lois relatives aux taxes à la consommation

### La clientèle cible

Les gestionnaires d'organismes de services publics tels que les municipalités, les institutions d'enseignement, les services de santé ainsi que les organismes à but non lucratif et les organismes de charité.

### Les avantages pour le client

Les lois régissant les taxes à la consommation sont de plus en plus complexes et affectent la gestion des opérations. L'intervention de Mallette permet aux gestionnaires d'organismes de services publics :

- D'éviter les déboursés éventuels relativement à des réclamations par les autorités fiscales
- D'assurer le respect des lois eu égard à la responsabilité fiscale des administrateurs
- De mettre en place une méthodologie qui optimise votre gestion financière

Mallette met à votre disposition l'expertise d'une équipe de professionnels expérimentés dans la gestion des taxes à la consommation. Ils vous accompagneront dans la mise en place d'un système de gestion efficace et adapté à vos besoins.